



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pharmacie

Question au Gouvernement n° 1742

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre de la santé, la semaine dernière, le journal L'Humanité (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. Daniel Picotin. C'est une référence !

M. Jean-Claude Bahu. Voilà qui promet d'être intéressant !

M. Jean-Claude Lefort. ... que chacun d'entre vous lit pour être bien informé (Rires), révélait que l'entreprise Roussel-Uclaf avait décidé d'abandonner la mise au point d'une molécule très prometteuse dans le traitement du cancer du sein. Pourquoi ? Parce que le développement de ce médicament ne rapporterait « que » de 500 à 800 millions de francs. Pour la direction, ce n'est pas suffisant. Ce cancer provoque chaque année 10 000 décès en France, 58 000 en Europe et 200 000 dans le monde, mais ce constat n'entre pas dans son raisonnement. La logique financière passe avant l'intérêt général. Telle est la cruelle vérité de cette société, de notre société. L'État, par définition, a de grandes responsabilités en la matière. Aussi, monsieur le secrétaire d'État, je vous demande, comme les organisations qui manifesteront jeudi prochain à midi, de mettre un terme à ces pratiques inacceptables.

Il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'une affaire de droit privé. Il s'agit de la santé publique, de l'intérêt général, de l'intérêt national. D'ailleurs, de l'argent public est versé à cette entreprise.

Que comptez-vous faire pour obtenir que l'on développe la recherche sur cette molécule prometteuse dans la lutte contre le cancer ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Oui, la lutte contre le cancer est une priorité de santé publique du Gouvernement. Oui, l'innovation thérapeutique, la recherche et le développement dans l'industrie pharmaceutique sont parmi les axes de notre politique.

Votre question, monsieur Lefort, appelle plusieurs observations.

Premièrement, la recherche pharmaceutique consiste à « cribler » des molécules dans un but thérapeutique. Au bout de quelques années, certaines molécules deviennent des médicaments et d'autres non, le plus souvent pour des raisons scientifiques.

La recherche médicale n'obéit donc pas à une loi fataliste...

M. Jean-Claude Lefort. Mais financière !

M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. ... mais à un réel souci de santé publique.

S'agissant du cas particulier que vous évoquez, la molécule de Roussel-Uclaf, les études toxicologiques ne sont pas terminées. La molécule n'a pas encore été administrée à l'homme, dans le cadre de l'expérimentation. Mais le Gouvernement, dont la priorité est de donner un cadre favorable au progrès thérapeutique, ne voit pas pour sa part d'empêchement à ce qu'une telle molécule soit développée.

Deuxièmement, il nous faut préserver et accroître la capacité de recherche et de développement en France. De ce point de vue, le centre Roussel-Uclaf de France, qui est l'un de ses trois centres les plus importants dans le monde, a un plan de travail et de recherche bien garni, puisque vingt programmes sont en cours d'élaboration. Monsieur le député, le Gouvernement est donc pleinement vigilant sur cette question importante.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Et la molécule ?

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre de la santé, la semaine dernière, le journal L'Humanité (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. Daniel Picotin. C'est une référence !

M. Jean-Claude Bahu. Voilà qui promet d'être intéressant !

M. Jean-Claude Lefort. ... que chacun d'entre vous lit pour être bien informé (Rires), révélait que l'entreprise Roussel-Uclaf avait décidé d'abandonner la mise au point d'une molécule très prometteuse dans le traitement du cancer du sein. Pourquoi ? Parce que le développement de ce médicament ne rapporterait « que » de 500 à 800 millions de francs. Pour la direction, ce n'est pas suffisant. Ce cancer provoque chaque année 10 000 décès en France, 58 000 en Europe et 200 000 dans le monde, mais ce constat n'entre pas dans son raisonnement. La logique financière passe avant l'intérêt général. Telle est la cruelle vérité de cette société, de notre société. L'État, par définition, a de grandes responsabilités en la matière. Aussi, monsieur le secrétaire d'État, je vous demande, comme les organisations qui manifesteront jeudi prochain à midi, de mettre un terme à ces pratiques inacceptables.

Il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'une affaire de droit privé. Il s'agit de la santé publique, de l'intérêt général, de l'intérêt national. D'ailleurs, de l'argent public est versé à cette entreprise.

Que comptez-vous faire pour obtenir que l'on développe la recherche sur cette molécule prometteuse dans la lutte contre le cancer ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Oui, la lutte contre le cancer est une priorité de santé publique du Gouvernement. Oui, l'innovation thérapeutique, la recherche et le développement dans l'industrie pharmaceutique sont parmi les axes de notre politique.

Votre question, monsieur Lefort, appelle plusieurs observations.

Premièrement, la recherche pharmaceutique consiste à « cribler » des molécules dans un but thérapeutique. Au bout de quelques années, certaines molécules deviennent des médicaments et d'autres non, le plus souvent pour des raisons scientifiques.

La recherche médicale n'obéit donc pas à une loi fataliste...

M. Jean-Claude Lefort. Mais financière !

M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. ... mais à un réel souci de santé publique.

S'agissant du cas particulier que vous évoquez, la molécule de Roussel-Uclaf, les études toxicologiques ne sont pas terminées. La molécule n'a pas encore été administrée à l'homme, dans le cadre de l'expérimentation. Mais le Gouvernement, dont la priorité est de donner un cadre favorable au progrès thérapeutique, ne voit pas pour sa part d'empêchement à ce qu'une telle molécule soit développée.

Deuxièmement, il nous faut préserver et accroître la capacité de recherche et de développement en France. De ce point de vue, le centre Roussel-Uclaf de France, qui est l'un de ses trois centres les plus importants dans le monde, a un plan de travail et de recherche bien garni, puisque vingt programmes sont en cours d'élaboration.

Monsieur le député, le Gouvernement est donc pleinement vigilant sur cette question importante.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Et la molécule ?

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1742

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4454

Réponse publiée le : 19 juin 1996, page 4454

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996